

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 6 juin 2024

Date de convocation : vendredi 31 mai 2024

Délibération n° CC_2024_117
Nomenclature : 7.10Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 47

Votants : 53

Pouvoirs :

M. Jean-Luc FOURRE à Mme Annie GRELET,
Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU à M.
Pierre-Henri JALLAIS, Mme Aurore
DESCHAMPS à M. Jérôme GARDELLE, M.
Pascal GILLARD à M. Jean-Luc MARCHAIS, M.
Ammar BERDAI à M. Thierry BARON, M.
Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN,
Mme Véronique TORCHUT à Mme Marie-Line
CHEMINADE, Mme Charlotte TOUSSAINT à
Mme Véronique CAMBON, Mme Amanda
LESPINASSE à M. Frédéric ROUAN

Ne prend pas part au vote : 3

OBJET : Reversement de subventions aux
centres sociaux Boiffiers/Bellevue et Belle Rive
dans le cadre du Fonds d'Innovation Petite
Enfance

Le 6 juin 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. Joseph DE MINIAC, Mme Marie-Christine GILARDIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Annie GRELET, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Gaby TOUZINAUD, M. Bernard CHAIGNEAU, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Cyrille BLATTES, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, Mme Martine NATUREL, Mme Martine MIRANDE, M. David MUSSEAU, M. Bernard COMBEAU, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, Mme Marie-Line CHEMINADE, M. Jean-Philippe MACHON, M. Pierre MAUDOUX, Mme Evelyne PARISI, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Céline VIOLLET, M. Frédéric ROUAN, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Laurent DAVIET, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER

Secrétaire de séance : M. Joseph DE MINIAC

RAPPORT

Le rapporteur rappelle qu'afin d'accélérer le déploiement du service public petite enfance, Saintes - Grandes Rives - L'Agglo a souhaité répondre à un Appel à projet « Fonds d'Innovation Petite Enfance » en août 2023.

En adéquation avec les objectifs visés par cet appel à projet, l'agglomération a soumis 3 projets :

- Labellisation Crèche à vocation d'insertion professionnelle pour la structure A Petits Pas,

- Analyse de la pratique des professionnels de la petite enfance de l'Agglomération,
- Renforcement de l'accompagnement de nouveaux professionnels de la petite enfance.

Dans le cadre du partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire, l'Agglomération a rendu possible la contribution des centres sociaux qui portent eux-mêmes des actions en faveur de la petite enfance.

Aussi, le centre social Boiffiers/Bellevue et le centre social Belle Rive ont présenté dans ce même Appel à projet leur propre projet. L'agglomération a ainsi répondu à l'Appel à projet pour ses 3 projets et pour ceux des centres sociaux, en présentant un budget prévisionnel pour 5 actions (3 pour l'Agglomération, 1 pour le centre social Boiffiers/Bellevue et 1 pour le centre social Belle Rive).

En décembre 2023, l'Agglomération a été lauréate de cet Appel à projet et a perçu en février 2024 la somme de 30 000,50€.

Il convient donc de prendre une délibération autorisant le versement d'une subvention de 7 600 € à chacun des 2 centres sociaux correspondant à la part de la subvention accordée pour les projets menés par ces structures dans le cadre de la petite enfance.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 27 mai 2024, et notamment l'article 6, III, 2°) relatif à l'« Education, Enfance, Jeunesse »,

Vu la décision n°2023-191 du 28 août 2023 autorisant le Président à demander une subvention auprès de la CAF dans le cadre de l'appel à projet Fonds d'Innovation pour la Petite Enfance,

Considérant les 5 projets présentés par l'Agglomération et l'ensemble des acteurs petite enfance du territoire et faisant l'objet de l'appel à projet :

- Labellisation Crèche à vocation d'insertion professionnelle pour la structure A Petits Pas pour 5 places
- Analyse de la pratique des professionnels de la petite enfance de Saintes-Grandes-Rives, l'Agglo
- Renforcement de l'accompagnement de nouveaux professionnels de la petite enfance
- Dynamique petite enfance Saintes et Pays Buriaud porté par l'association Belle Rive
- Dynamique petite enfance Saintes porté par l'association Boiffiers/Bellevue.

Considérant que les projets ci-dessus mentionnés correspondent aux besoins du territoire et aux attentes de la CAF, permettant ainsi de prétendre à des subventions sur 3 années (2023-2024-2025), d'un montant global de 89 000,50€ réparti comme suit :

- Année 2023 : 30 000,50€
- Année 2024 : 29 500,00€
- Année 2025 : 29 500,00€

Considérant les crédits nécessaires inscrits au budget 2024 au chapitre 65.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **de verser** en 2024, au titre de 2023 :

- une subvention de 7 600 € au centre social Boiffiers-Bellevue,
- une subvention de 7 600 € pour le centre social Belle Rive,

afin de mener à bien les missions prévues dans les projets inscrits dans le cadre de l'appel à projet Fonds d'Innovation Petite Enfance mentionné ci-avant.

- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant en charge de la Petite enfance, à procéder au versement de ces subventions et à signer tout document y afférent.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions par :

- 53 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention
- 3 élus ne prennent pas part au vote (Mme Véronique ABELIN-DRAPRON et MM Bruno DRAPRON et Thierry BARON en son nom uniquement)

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance



M. Joseph DE MINIAC



Le Président,



Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.